

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 30 MARS 2015 - 20 H 15

Date de la convocation : 13 mars 2014
Date de l'affichage : 13 mars 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13

L'an deux mille quinze, le trente mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme FOUILLEUX Caroline, M. BELLANGER François, Mme GABILLARD Jeanine, Mme HERMAGNE Murielle, M. MARTEAU Dominique, M. VIOT Sébastien, Mme HARDOUX-MAGE Lucie, M. ROUSSEAU Sébastien, , M. ROUEIL Loïc, Mme GONNIER Marie-Ange.

Etaient absents excusés : Mme AUGUSTE Claire, M. CHEREL Grégory.

Secrétaire de séance : Mme HERMAGNE Murielle.

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 9 mars dernier. Suite à la demande de Monsieur ROUEIL, le dernier alinéa des questions diverses est modifié comme suit : « *Monsieur le Maire informe qu'un habitant de Chemazé circule avec un engin de type motoculteur sur le terrain de football pour se rendre sur son exploitation route de la Planche. Il lui a été rappelé qu'un arrêté est en place pour interdire la circulation de ce genre d'engin* ».

Ce procès-verbal est adopté sans les autres remarques de Monsieur ROUEIL Loïc. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

 **Compte rendu de la Commission Finances et Budget du 17 mars 2015**

 **Vote des budgets primitifs 2015**

a - Budget commune

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif communal 2015 :

Section de fonctionnement : 1.352 088,33 €

a) Dépenses par chapitre

011	Charges à caractère général	326 845,00 €
012	Charges de personnel	475 970,00 €
65	Charges de gestion courante	151 600,60 €
66	Charges financières	50.000,00 €
67	Charges exceptionnelles	600,00 €
022	Dépenses imprévues	5.000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	283 072,73 €
014	Atténuation de charges	59.000,00 €

b) Recettes par chapitre

002	Excédent fonctionnement	245 978,33 €
013	Atténuation de charges	20 500,00 €
70	Produits des services	108 500,00 €
73	Impôts et taxes	565 500,00 €
74	Dotations et participations	303 010,00 €
75	Autres produits de gestion courante	108 000,00 €
77	Produits exceptionnels	600.00 €

Section d'investissement : 470 208,16 €**a) Dépenses**

16	Emprunts et dettes (capital)	114.000,00 €
165	dépôts et cautionnement	00.00 €
020	Dépenses imprévues	5.000,00 €
001	Résultat reporté	122 628,43 €
23	Opérations d'équipement (détail ci-dessous)	228 579,73 €
- 66	Acquisition matériel	5 000,00 €
- 67	Réserve foncière	47 879,73 €
- 110	Travaux église Molières	75 000,00 €
- 121	Travaux voirie	3 700,00 €
- 126	Eglise de Bourg-Philippe	4.000,00 €
- 135	Complexe Léo Lelée	35.000,00 €
- 147	Maison médicale	14 000,00 €
- 143	Travaux bâtiments communaux	2.000,00 €
- 400	Etude d'urbanisme	5 000,00 €
- 200	Cimetières	37 000,00 €

b) Recettes

- 10222	FCTVA	3 000,00 €
- 10226	Taxe d'aménagement	3 000,00 €
- 1068	Excedent fonctionnement	122 628,43 €
- 021	Virement de la section de fonctionnement	283 072,73 €
- 24	Produits des cession d'immos (détail ci-dessous)	58 507,00 €
- 110	Subventions église Molières	56 307,00 €
- 126	Remboursement Eglise Bourg Philippe	2 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour 12 voix, 1 contre, le budget primitif 2015 de la commune, tel qu'il est présenté par Monsieur GUINHUT par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Remarque :

Monsieur ROUEIL demande à ce que les dépenses du budget soient soumises à la délibération du conseil municipal ou la création d'une commission qui ferait un compte rendu des dépenses par souci de transparence des finances publiques.

Monsieur ROUEIL remarque que le présent budget primitif pour l'année 2015, pour lui, manque d'ambition, aucune étude n'étant programmée sur des dossiers importants (rue du Stade, aménagement de la place de la mairie et du centre bourg, la mise aux normes PMR des commerces, la réfection de la salle des sports ainsi que celle de la voirie afin de limiter la vitesse de conduite des usagers et pour finir l'étude des chemins ruraux).

Monsieur ROUSSEAU lui indique que certains de ces dossiers seront mis au budget de l'année prochaine.

Madame GONNIER, fait également remarquer qu'une étude avait déjà été instruite concernant l'aménagement de la place de la mairie.

b - Budget assainissement

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2015 d'assainissement :

Section de fonctionnement : 144 768,83 €**a) Dépenses**

011	Charges à caractère général	35 450,00 €
-----	-----------------------------	-------------

65	Autres charges de gestion	10,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	45 205,34 €
023	Virement section d'investissement	61 603,49 €
022	Dépenses imprévues	2.500,00 €

b) Recettes

70	Produits des services	50.400,00 €
77	Produits exceptionnels	25.036,07 €
002	Excédent antérieur reporté	69 332,76 €

Section d'investissement : 253 984,35 €a) Dépenses

13	Subventions d'investissement	25.036,07 €
23	Immobilisations en cours	228 948,28 €

b) Recettes

28	Amortissement des immobilisations	2 259,90 €
2801	Amortissement frais d'études	6 043,12 €
28156	Amortissement installation techniques	36 043,23 €
28158	Amortissement des immobilisations	859,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	61 603,49 €
001	Excédent d'investissement 2013 reporté	147 175,61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité (13 voix) le budget primitif 2015 assainissement.

Remarque :

Madame GONNIER remarque qu'au vu de l'excédent présent sur le budget assainissement, il serait tout à fait possible d'investir pour l'assainissement de Molières et de Bourg Philippe. Monsieur ROUSSEAU lui indique que ce sujet sera étudié dans le courant de l'année, mais qu'il ne sera de toute façon pas possible de raccorder toutes les habitations.

c - Budget eau potable.

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2015 d'eau potable :

Section de fonctionnement : 119 068,87 €a) Dépenses

011	Charges à caractère général	27 230,00 €
66	Charges financières	2 400,00 €
68	Dotations amortissement provision	26.268,05 €
022	Dépenses imprévues	2.000,00 €
023	Virement section d'investissement	61 170,82 €

b) Recettes

002	Excédent fonctionnement 2013 reporté	61 218,27 €
70	Produits des services	39 000,00 €
77	Produits exceptionnels	18 850,60 €

Section d'investissement : 653 350,60 €a) Dépenses

13	Subventions d'investissement	18.850,60 €
16	Emprunts et dettes	14.500,00 €
23	Immobilisations en cours (détail ci-dessous)	620 000,00 €
30.	Travaux château d'eau	265 000,00 €
40	Forage	35 000,00 €

60. Renfor canalis vers les Flées

320 000,00 €

b) Recettes

13	Subventions d'investissement	190 012,00 €
28	Amortissement des immobilisations	26.268,05 €
001	Excédent investissement reporté 2013	75 107,92 €
10222FC	TVA	2 400,00 €
1641	Emprunt	298 391,81 €
021	Virement section fonctionnement	61 170,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité (13 voix) le budget primitif 2015 d'eau potable.

Remarque :

Madame GONNIER demande si les travaux de renforcement de canalisation et du château- d'eau seront effectués en même temps. Monsieur ROUSSEAU lui indique qu'il serait difficile de faire les deux au même moment.

d) - Budget du lotissement du Grand Pré

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2015 du lotissement du Grand Pré :

Section de fonctionnement : dépenses : 86.415,64 € et recettes : 89 952,30 €

a) Dépenses

011	Charges à caractère général	20.000,00 €
66	Charges financières	7 500,00 €
65	Charges diverses de gestion	10,00 €
042	Opérations d'ordre	40 300,00 €
043	Frais accessoires sur terrains	7 500,00 €
002	Déficit 2014 reporté	11 105,64 €

b) Recettes

042	Opérations d'ordre	27 510,00 €
043	Transfert de charges financières	7 500,00 €
070	Produits	54 942,30 €

Section d'investissement : dépenses : 27 510,00 € et recettes : 88 741,43 €

a) Dépenses

040	Terrains aménagés	27 510,00 €
-----	-------------------	-------------

b) Recettes

001	Excédent invest reporté	48 441,43 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour à 13 voix le budget primitif 2015 du lotissement Le Grand Pré.

e) - Budget du lotissement Le Petit Saint Jean

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2015 du lotissement Le Petit Saint Jean :

Section de fonctionnement : 37 487,62 €

a) Dépenses

011	Charges à caractère général	9 743,81 €
65	Revers excédent au budget principal	18.000,00 €
023	Virement section d'investissement	9 743,81 €

b) Recettes

002	Excédent 2013 reporté	27.743,81 €
042	Variation des stocks de terrains	9 743,81 €

Section d'investissement : 18 906.41 €

a) Dépenses

001	Déficit d'investissement reporté	9 162,60 €
040	travaux	9 743,81 €

b) Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	9 743,81 €
16	Emprunts	9 162,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité (13 voix) le budget primitif 2015 du lotissement Le Petit Saint Jean.

B. Vote des tarifs du bivouac 2015

Mme FOUILLEUX Caroline, propose les nouveaux tarifs pour le bivouac 2015

Séjour « Les tipis du bonheur de vivre » à Brulon

Séjour enfants 7 à 11 ans du 6 au 9 juillet (15 places)

- Quotient familial < 850 € : 167.00 € par enfant
- Quotient familial ≥ 850 € : 173.00 € par enfant
- Enfants extérieurs à la commune : 210.00 € par enfant.

Séjour « Centre de découverte du milieu aquatique et de la pêche » à Brisac Quincé.

Séjour enfants 5 à 7 ans du 15 au 17 juillet (12 places)

- Quotient familial < 850 € : 99.00 € par enfant (a participation de la commune s'élevant à 11 euros par enfant).
- Quotient familial ≥ 850 € : 104.00 € par enfant
- Enfants extérieurs à la commune : 135.00 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix)

Accepte les tarifs énoncés ci-dessus.

Remarque :

Madame FOUILLEUX précise que les tarifs ci-dessus comprennent la totalité du séjour (transport-repas-hébergement-activités)

Madame FOUILLEUX précise également, qu'un axe de réflexion va être mis en place pour revoir les tarifs à la baisse pour les années à venir.

2) Lotissement du Grand Pré : réalisation de l'éclairage public

Monsieur BELLANGER présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le SDEGM propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

	Estimation HT des travaux (frais de maîtrise d'œuvre inclus)	Prise en charge SDEGM	Participation de la commune (établie sur HT)
EP	12 037,39 €	3 009,35 €	9 028,04 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, le SDEGM communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix)

Décide

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le Syndicat Départemental pour l'électricité et le Gaz de la Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	9 028,04€	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
---	------------------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROUEIL indique que le chemin de Madame PROD'HOMME, qui est en mauvais état aurait besoin d'un empierrement. Monsieur ROUSSEAU lui indique que la Commission Voirie s'occupe des empierrements, mais que Madame PROD'HOMME devra attendre son tour en 2016 en ce qui concerne son chemin.

Madame GONNIER, indique que la place de la mairie reste éclairer après 22h30.

Monsieur ROUSSEAU, lui indique que les candélabres sont tous éteints à partir de cette heure hormis quelques points lumineux sur la place et aux intersections. Il indique également que les candélabres fonctionnent toujours avec des lampes au mercure et qu'il faudrait étudier la question de leur remplacement par des éclairages plus économiques et écologiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.